

CARRIERE ST-MICHEL

Ce n'est pas que nous soyons contre le projet SmartCentres, mais l'idée de reculer la clôture sur la 15^e avenue, entre le boul. Robert et la rue Denis-Papin, ainsi que l'installation d'un ascenseur à l'angle du Boul. Robert et la 15^e avenue nous causent beaucoup d'inconvénients et d'inquiétude?

De plus, aucun organisme du milieu ou représentants de notre arrondissement ou de la Ville nous ont informés ou consultés, nous, les résidents de la 15^e avenue. Bien qu'il y a eu deux journées de consultation les 20 et 21 mai dernier, plusieurs résidents parlent peu ou pas du tout le français et encore moins le lire.

Même si, auparavant, des résidents avaient examiné la maquette, rien nous démontrait clairement ces changements pour cette clôture. A notre connaissance, aucun article n'a été écrit dans le journal St-Michel concernant cette partie du dossier.

Vous comprendrez que nous ne sommes pas très familier avec ces procédures.

Réf. 230, le 20 mai : La hauteur d'un bâtiment doit varier de 5.5 mètres à 16 mètres et un dépassement à la hauteur maximale est autorisée pour une construction ou structure permettant d'accéder au sommet du côté ouest du site tout en ne dépassant pas 16 mètres à partir du niveau naturel du sol. Ceci permettrait notamment la construction de l'ascenseur.

Lorsque vous parlez du niveau naturel du sol, voulez-vous dire au niveau de la rue. Combien d'étages représentent une structure de 16 mètres ?

Quels seraient les impacts pour les résidents qui demeureront près de cette structure.? (vue, droit de

Réf. 260, le 20 mai : Favoriser l'aménagement d'espaces permettant la mise en valeur des caractéristiques naturelles du site et de ses particularités géologiques.

On peut les admirer à partir de l'intérieur de la carrière, i.e. en se promenant sur la passerelle piétonnière. Ce qui éviterait la coupe de tous les arbres et des vignes au niveau de la rue.

Dépendamment des magasins qui seront situés près de cet ascenseur, il y des gens qui vont vouloir stationner près de l'accès de cet ascenseur pour éviter le trafic sur la rue Jarry .

Dernièrement, nous avons reçu une interdiction de stationner dans nos entrées de garage., (entrées non-conformes, les véhicules empiètent d'environ deux pieds sur le trottoir. Seulement sur la 15^e avenue, entre le boul. Robert et Denis Papin, nous avons compté 38 entrées de garage.

Déjà, il existe un manque flagrant de stationnement dans ce secteur pour les résidents. Maintenant il faudra partager ce manque d'espace avec ces visiteurs.

Réf. 380, le 20 mai : Vous avez remarqué, ceux qui ont eu l'occasion de s'y rendre tantôt, les parois, on veut les agrémenter, on veut les mettre en valeur. Alors, il va y avoir des éclairages appropriés de telle sorte que le soir, on va pouvoir constater la magnificence, parce que c'est vraiment le terme, c'est absolument magnifique ces parois-là si on sait les traitera adéquatement et c'est un défi qu'on se donne de pouvoir les agrémenter, les éclairer et en faire un point d'attraction, un point principal, un point central.

Nous, nous attendons à ce que la Ville exige, pour les résidents de la 15^e avenue, des normes pour éviter des nuisances créées par cette luminosité.

Si vous reculer la clôture, vous faites disparaître tous les arbres qui font partie intégrante de notre paysage depuis longtemps.

Déjà, dans notre quartier, il y a un manque flagrant d'arbres. Les aménagements d'espaces verts thématiques devraient se faire à l'intérieur de la carrière et non à l'extérieur.

Ces arbres servent présentement d'écran végétal.

Comment prévoyez-vous nous protéger de la poussière et du bruit durant l'écaillage des falaises et la construction? Quelles procédures vous avez décidé d'appliquer?

De nos résidences, nous allons admirer les parois , les amas de neige, les couvertures des magasins, les stationnements, les entrepôts du boul. Pie IX., tout un changement de décor. Imaginez ceux qui demeurent au 2^e étage. Nos

valeurs immobilières et locatives de nos propriétés seront sûrement à la baisse.

De plus, ces arbres sont un écran contre les vents, la pollution. Imaginez les rafales de vents qui viendront du boul. Pie IX.

Ces arbres sont une protection contre les îlots de chaleurs. Qu'est ce qui va nous rester comme protection contre la chaleur avec une augmentation des îlots de chaleur (stationnement, couvertures.), si vous couper ces arbres, des érables et des érables rouges, entre autres, (document 3.15) Même s'il y avait une nouvelle plantation d'arbres, combien d'années cela prendrait-il pour être efficace?

Ces arbres servent de refuges pour des petits faucons, et les autres espèces d'oiseaux, ou vont-ils aller nicher?

On a remarqué qu'il n'y avait eu aucune étude pour cette partie de terrain? (document 3.15)

Présentement, il n'y a aucun achalandage au parc des amoureux, à part quelques flaneux, fumeurs de pot.. Si vous agrandissez cette partie, vous ne ferez qu'encourager ces comportements indésirables.

Enfin, l'aménagement des belvédères créerait des risques pour la sécurité des enfants et adolescents car ils sont insouciant du danger.

Nous ne sommes absolument pas intéressés d'admirer ces falaises quotidiennement.

Merci de porter attention à ces commentaires.

Francine Picard
8700 15^e avenue
Montreal Québec
H1Z 3N7

Le 10 juin 2008